

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1472

présenté par
Mme Bareigts

ARTICLE 63 QUINQUIES

À la première phrase, après le mot :

« indiquant »,

rédiger ainsi la fin de l'article :

« les mesures susceptibles d'accélérer la transition énergétique en Nouvelle Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Conformément aux discussions en Commission spéciale, cet amendement vise à élargir le périmètre du rapport demandé par l'article 63 quinquies, de façon à ce que ce rapport traite des problématiques énergétiques dans leur globalité.